



CS\_2024\_55

## Extrait du registre des délibérations du COMITÉ SYNDICAL Séance du 4 octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre octobre, à dix heures, se sont réunis, Salle Louis Rousseau de St Herblon à VAIR SUR LOIRE, sur convocation adressée le vingt-sept septembre deux mille vingt-quatre, les membres du Comité Syndical, sous la présidence de Frédéric MILLET, Président.

### PRESENTS :

**CHATEAUBRIANT-DERVAL** : Mmes Édith MARGUIN, Marie-Irène BOUIN et M. Lionel MUSTIERE ;  
**ESTUAIRE ET SILLON** : MM. Yves TAILLANDIER, Pierre LAUDEN (*pouvoir reçu de Patrick CORBEL*) et Mme Hélène COUTELLER ; **RÉGION DE BLAIN** : MM. Joël ARIZA et Jean-François RICARD ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE NOZAY** : Mme Noëlle MARTEAU et M. Jean-Luc GRÉGOIRE ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES D'ERDRE ET GESVRES** : Mme Christine CHEVALIER, MM. Yves DAUVE, Paul SEZESTRE et Arnel VION ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS D'ANCENIS** : Mme Christine BLANCHET, MM. Jean-Michel CLAUDE, Jacques PRAUD (*pouvoir reçu de Patrick BUCHET*), Joël JAMIN et Laurent MERCIER ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE PONTCHATEAU-SAINT-GILDAS-DES-BOIS** : MM. Frédéric MILLET, Didier BROUSSARD et Philippe JOUNY ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUD ESTUAIRE** : MM. Raymond CHARBONNIER, Alain COUTRET (*pouvoir reçu de Pascal EVAÏN*) et Roland SCLAVERANO ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUD RETZ ATLANTIQUE** : M. Mickaël DERANGEON ; **PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ** : MM. Jean-Michel BRARD, Claude CAUDAL et Patrick PRIN ; **REDON AGGLOMÉRATION** : M. Jacques LEGENDRE ; **SAEP de VIGNOBLE-GRANDLIEU** : MM. Jean-Emmanuel CHARRIAU, Pascal DABIN, Joseph LANCREROT, Frédéric LAUNAY (*pouvoir reçu de Jean-Marc JOUNIER*) et Denis THIBAUD.

Secrétaire de séance : M. Jacques PRAUD

Titulaires : 58

Quorum : 30

Présents : 35

Votants : 39

Pouvoirs : 4

### ABSENTS EXCUSES :

**CHATEAUBRIANT-DERVAL** : MM. Philippe CADOREL et Philippe PADIOLEAU ; **ESTUAIRE ET SILLON** : MM. Patrick CORBEL (*pouvoir donné à Pierre LAUDEN*) et Yoann DORNER ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES D'ERDRE ET GESVRES** : MM. Jean-Luc BESNIER et Jean-François CHARRIER ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS D'ANCENIS** : M. Patrick BUCHET (*pouvoir donné à Jacques PRAUD*) ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE PONTCHATEAU-SAINT-GILDAS-DES-BOIS** : MM. Benoit LELIEVRE et David MOISAN ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUD ESTUAIRE** : Mme Marie-Line BOUSSEAU et M. Pascal ÉVAÏN (*pouvoir donné à Alain COUTRET*) ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUD RETZ ATLANTIQUE** : M. Laurent ROBIN ; **PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ** : MM. Daniel BENARD, Cédric BIDON, Yvon JACOB, Luc NORMAND, Thierry RICCI et Patrick BERNIER ; **REDON AGGLOMÉRATION** : M. Fabrice SANCHEZ ; **SAEP de VIGNOBLE-GRANDLIEU** : MM. Bernard BELLANGER, Hervé CREMET, Jean-Marc JOUNIER (*pouvoir donné à Frédéric LAUNAY*), Jean-Guy CORNU, Thierry GRASSINEAU, Youssef KAMLI, Pascal PAILLARD et Vincent YVON.

**COMPOSITION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES SUITE AUX ELECTIONS DU 18 JUILLET 2024**

Le 09 octobre 2020, le comité syndical a élu la commission d'appel d'offres (CAO) suivante :

<u>Membres titulaires</u>	<u>Membres suppléants</u>
1- Jacques PRAUD	1- Jean-Luc GREGOIRE
2- Yves TAILLANDIER	2- Fabrice SANCHEZ
3- Frédéric LAUNAY	3- Jean-Marc JOUNIER
4- Paul SEZESTRE	4- Edith MARGUIN
5- Claude CAUDAL	5- Mickaël DERANGEON

Suite à l'élection du nouveau Président et bureau syndical d'atlantic'eau le 18 juillet 2024, les délégations accordées aux vice-présidents ont évolué.

Monsieur le Président a délégué par arrêtés du 18 juillet et 05 septembre 2024 à Monsieur Yves TAILLANDIER, le suivi des marchés publics d'atlantic'eau et la présidence de la CAO.

Afin de pouvoir assurer cette délégation, Monsieur Yves TAILLANDIER a démissionné de son poste de délégué titulaire à la CAO le 03 septembre 2024, la présidence et la qualité de membre de la CAO étant incompatibles.

Cette démission a conduit à modifier la composition de la CAO dont il convient de prendre acte par la présente délibération.

Pour rappel :

- il n'est pas nécessaire de procéder à une nouvelle élection de la CAO dès lors que celle-ci dispose toujours de suppléants capables de pourvoir au remplacement d'un membre titulaire.

- conformément au règlement intérieur relatif au fonctionnement de la CAO, il est pourvu au remplacement d'un membre titulaire et suppléant de la CAO par le titulaire et le suppléant inscrit sur la même liste et venant immédiatement après le dernier titulaire et suppléant élu de ladite liste.

Ainsi, le Comité syndical est invité à prendre acte de la nouvelle composition de la CAO.

**Le Comité syndical,**

**Vu le Code général des collectivités territoriales,**

**Vu le règlement intérieur d'atlantic'eau relatif au fonctionnement de la CAO,**

**Vu la délibération du Comité syndical du 09 octobre 2020 (CS\_2020\_44) portant élection de la CAO,**

**Considérant qu'il est nécessaire de prendre acte de la nouvelle composition de la CAO suite aux élections du 18 juillet 2024 et aux délégations accordées au vice-président en charge des marchés publics,**

**Vu le rapport ci-dessus,**

Après en avoir délibéré,

**DECIDE, à l'unanimité :**

**- DE PRENDRE ACTE de la nouvelle composition de la commission d'appel d'offres :**

<b>Membres titulaires</b>	<b>Membres suppléants</b>
1- Jacques PRAUD	1- Fabrice SANCHEZ
2- Frédéric LAUNAY	2- Jean-Marc JOUNIER
3- Paul SEZESTRE	3- Edith MARGUIN
4- Claude CAUDAL	4- Mickaël DERANGEON
5- Jean-Luc GREGOIRE	5-
<b>Président : Frédéric MILLET représenté par Yves TAILLANDIER</b>	

Pour extrait conforme,  
Le Président  
Frédéric MILLET



CS\_2024\_55

Le Président,

> certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, compte tenu de :  
- sa transmission en Préfecture le 07/10/2024

- sa publication sur le site [www.atlantic-eau.fr](http://www.atlantic-eau.fr) le 07/10/2024

informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification et /ou publication.